

2009/1696 - Attribution d'une subvention de 16 000 € à la SCOP Cap Services pour soutenir le développement des coopérations d'activité et d'emploi sur le territoire lyonnais (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 07/09/2009, p. 1536)

Rapporteur : Mme GOUZOU-TESTUD Guylaine

Mme GOUZOU-TESTUD Guylaine, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme LEGAY Catherine : Monsieur le Maire, chers Collègues, c'est avec beaucoup d'intérêt que nous accueillons cette proposition de subvention à la SCOP Cap Services, qui devrait offrir des possibilités nouvelles à des demandeurs d'emplois.

Rappelons d'abord qu'en décembre 2008, les demandeurs d'emplois étaient au nombre de 18 674 sur Lyon, soit une augmentation de 12 % en un an, et que depuis le début de l'année 2009, ce chiffre s'est encore accru, malgré nos efforts, avec toutes les implications sociales que cela représente pour les familles concernées. Autre facteur d'inquiétude pour l'avenir, depuis également le début de l'année 2009, le nombre de renouvellement de CDD ou de transformations en CDI a diminué de façon significative.

La possibilité de créer sa propre entreprise, tant vantée par nos gouvernants et le MEDEF, est en réalité un parcours quasi impossible pour les demandeurs d'emplois, tant les obstacles y sont nombreux, notamment financiers.

Il était effectivement nécessaire que la Ville de Lyon cherche des solutions pour pallier ces difficultés, en empruntant un autre chemin, celui de l'économie sociale et solidaire et de la coopérative d'activité et d'emploi, et nous nous en félicitons.

L'expérience réussie d'Incub'art a su montrer comment pouvait vivre et se développer une entreprise d'artisans d'art attachée à des principes comme la gestion collective au sein d'une entreprise, le lien direct entre les créateurs et les clients, le respect autant de ces clients que du droit du travail, l'égalité entre les membres de la coopérative. Talent 9, tutorée aussi par Cap Services depuis déjà 2 ans à la Duchère, a développé plus d'une trentaine d'activités sur le quartier.

Michelet, guère assimilable à un marxiste, disait de Lyon qu'elle était je cite, « le seul précédent à Fourier », car je cite encore « Nulle part plus que dans cette ville, il n'y eut de rêveurs utopistes ». La première coopérative de consommation fut créée ici en effet, comme le rappelle une plaque au début de la montée de la Grande Côte, et dès 1835, il s'agissait selon son promoteur d'établir des relations de commerce et de travail « pacifiques ».

Cela doit nous faire réfléchir à l'heure où la pensée unique dépeint un monde économique sans pitié où il faut manger ou être mangé. De nombreuses coopératives continuent à voir le jour à Lyon, dont récemment la première coopérative d'habitants en France.

L'économie sociale et solidaire cherche à transformer les relations humaines, notamment dans le monde de la production et de la consommation, et nous voyons avec les exemples précédents qu'elle peut y réussir. On y rompt avec la logique de l'auto-entrepreneuriat pour le co-entrepreneuriat. Selon les termes mêmes de Cap Services « Créer des entreprises, c'est bien, des entreprises coopératives, c'est mieux ». Et on découvre que, en marge du matraquage idéologique, la concurrence n'est pas tout. Cela participe d'une nouvelle société, plus responsable vis-à-vis de l'environnement et de ses semblables, que nous aimerions construire.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Moi qui me suis « retrempé » cet été dans la lecture des Saint-Simoniens et des Fourieristes, en particulier Lyonnais, vous voyez M. Huguet que

l'on peut avoir une école de pensée très élevée, c'est l'école de pensée commune, à partir de là je ne puis qu'approuver vos propos et effectivement Bériot fut un représentant éminent de ce mouvement.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ?
Elles sont adoptées.

(Adopté.)